



13 et 14 juin 2006

2^{ème} tour des élections professionnelles

CACHETIERS, VOTONS !

« Les cachetiers à Radio France, on ne les connaît que lorsque l'on se sépare d'eux ! », délicieux euphémisme de Didier TOURANCHEAU, ex directeur général adjoint et actuellement Président du Collège Employeur de l'Audiovisuel Public, lors d'une énième amorce de pseudo-négociation qui n'a jamais abouti.

Les directeurs changent mais le mépris continu !

Pour Radio France, les cachetiers restent une entité difficile à cerner (impossible d'obtenir des documents précis les concernant) et une population pour laquelle il est urgent d'attendre ! Pourtant, les cachetiers paient leurs cotisations sociales, sont présents physiquement dans l'entreprise, au plus près de l'antenne de par leurs métiers, et sont une des parties les plus visibles et exposées parmi les métiers de Radio France.

De fait, la précarité n'a cessé de s'aggraver depuis des années dans l'entreprise pour une majorité de cachetiers. Leur salaire a baissé avec l'augmentation des cotisations sociales, le gré à gré ne fonctionne plus pour l'immense majorité :

- au plan salarial : cachets « adossés » au point d'indice de la convention collective non revalorisé depuis 1997, et sans la perspective d'éventuelles mesures individuelles dévolues aux personnels en CDI
- au plan social : couverture sociale réduite au minimum, avec des jours déclarés en inadéquation avec le travail réellement fait, absence de couverture de la mutuelle entre 2 contrats, etc...
- au plan professionnel : certains métiers ont été laminés au gré des politiques éditoriales de certaines directions de chaînes coupeuses de tête (les producteurs de France Culture, les artistes dramatiques, les bruiteurs, les réalisateurs...)
- au plan du droit : alors que certains professionnels sont en CDD depuis 20 ans ou plus (metteurs en onde de France Inter, producteurs...) leur statut de précaire leur est rappelé dans chaque aspect de leur vie professionnelle : grilles de programme, couverture sociale, retraite, congés-spectacles ...

Pour que cesse la discrimination d'une population toujours plus précarisé et menacée, il faut construire un rapport de force !

- Pour que l'ensemble des cachetiers soit informé dès le 15 juin de leur situation pour la rentrée.
- Pour une mesure salariale de revalorisation des cachets.
- Pour la revalorisation de la couverture sociale (sécurité sociale, mutuelle, retraite...)
- Pour le développement de la production radiophonique digne du service public (documentaires élaborés, musique vivante, reportages fouillés, fiction, poésie...) et assurant un emploi régulier aux artistes et à tous les professionnels de la radio
- Pour l'intégration des professions qui en font la demande, et qui sont de fait en CDI depuis des années
- Pour l'intégration des metteurs en ondes sur les grilles de chargé(e)s de réalisation B.16-0, B 21-1, B 24-0.
- Pour l'intégration de l'ensemble des présentateurs de Senlis avec l'objectif d'aboutir avant la fin juin 2006.
- Pour que la négociation du 15 juin sur les cachetiers prenne en compte nos revendications, en particulier les 5 points de la motion intersyndicale du 14 mars 2006.

CACHETIERS LES 13 ET 14 JUIN 2006 VOTONS POUR LA LISTE CGT DES DELEGUE(E)S DU PERSONNEL

(un 2^{ème} tour est nécessaire, le quorum n'ayant pas été atteint au 1^{er} tour)

TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
Zohra BENSMALI Présentatrice à Senlis et Sofia	Jean-Matthieu ZAHND Réalisateur
Valérie AYESTARAY Metteur en onde à France Inter	Geneviève HUTTIN Productrice à France Culture

Attention, au 2^{ème} tour, pas besoin de quorum ! chaque voix compte ! votez et faites voter !

Ne vous laissez pas déposséder de vos droits, les critères électoraux s'apprécient le jour du scrutin.

Vérifiez les listes affichées au foyer C.

En cas d'absence, votez par correspondance : Demandez le matériel de vote par correspondance à la pièce 5167 (postes 02032 / 01328 / 02093). Vous pouvez aussi faire la demande par mail (Françoise.Mocaer@radiofrance.com). Il faut que votre vote arrive dans les délais au plus tard le mercredi 14 juin.

Critères électoraux :

Cachetiers ou pigistes : 134 jours au cours des 3 dernières années dont 45 jours dans l'année précédant l'élection.

Artistes-Interprètes : 20 jours dans l'année précédant l'élection et 45 jours au cours des 3 dernières années dont 15 jours dans l'année précédant l'élection.

SNRT-CGT de RADIO FRANCE ☎ 116, avenue Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16 pièce 9533

📞 01 56 40 28 83 📠 01 56 40 34 05 📧 e-mail contact@cgt-radiofrance.org

Site internet : <http://www.cgt-radiofrance.org>